

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de l'arrondissement de Lachine et des arrondissements de Saint-Laurent, de LaSalle et du Sud-Ouest par le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 3 février 2020 du projet de règlement ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 26 février 2020 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes;

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance:

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 février 2020.

Mathieu Legault Secrétaire d'arrondissement

Cet avis a fait l'objet d'une publication dans l'édition du 11 février 2020 du Journal de Montréal.

PUBLIC CONSULTATION MEETING ON DRAFT BY-LAW RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

To all persons interested in the arrondissement de Lachine and the arrondissements de Saint-Laurent, de LaSalle et du Sud-Ouest by the draft By-laws entitled Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

NOTICE is hereby given by the undersigned:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of February 3, 2020, of draft By-law entitled Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), will hold a public consultation meeting on February 26, 2020, at 7 p.m., in the council chamber of the borough hall located at 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an Act respecting land use planning and development (CQLR, chapter A-19.1):

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by her will explain this draft By-law and the consequences of his adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the purpose of this draft By-law is to ensure consistency with the *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029) and other related provisions;

THAT this draft By-law concerns the entire territory;

THAT this draft By-law do not contain provisions specific to By-law subject to referendum approval, since it is concordance By-law;

THAT this draft By-law is available for consultation at borough hall during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this February 26, 2020.